

Elven, le 5 mars 2020
Covid-19 Note 4

Chers Parents,

A la date du 5 mars à 15h, voici ce que nous pouvons communiquer :
(sous réserve d'une évolution de la situation sanitaire dans le Morbihan)

Plusieurs petites précisions importantes viennent d'arriver, aussi comme depuis le début nous vous informons dès que possible avec les données que nous avons.

1. SCOLARISATION DES ELEVES DONT UN PARENT EST IDENTIFIE COMME « CAS CONTACT » OU « CAS CONFIRME »

Un « cas contact est une personne comme celle ayant été en contact avec un cas confirmé.

Un « cas confirmé » est une personne pour laquelle un prélèvement a confirmé l'infection par le SARS-CoV-2.

Les élèves dont l'un des parents est un « cas contact » sont scolarisés normalement.

Les élèves dont l'un des parents est un « cas confirmé » ne sont pas admis dans leur établissement scolaire. Ils bénéficient de la continuité pédagogique.

2. PRECISIONS SUR LES MESURES APPLICABLES AUX CLUSTERS

Les instructions gouvernementales confirment que la donnée essentielle à prendre en compte est le lieu de résidence.

En conséquence :

Les élèves ne résidant pas dans un cluster mais ayant circulé temporairement dans un cluster ne sont pas concernés par les mesures restrictives et doivent donc poursuivre une scolarisation normale.

De même, les élèves ne résidant pas dans un cluster mais dont un parent travaille dans le territoire d'un cluster ne sont pas concernés par les mesures restrictives et doivent donc poursuivre une scolarisation normale.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, chers Parents, à l'assurance de notre entier dévouement au service de votre enfant.

Au nom de l'équipe éducative,

Le Chef d'établissement,



R.LESSARD

